

PRIME VÉLO CARGO POUR LES PROFESSIONNELS



La Wallonie soutient les professionnels qui intègrent le vélo dans leur logistique

La Wallonie vous propose une prime destinée à l'achat d'un ou plusieurs vélo(s), vélo(s) cargo(s) ou remorque(s) de vélo pour des activités de cyclologistique, c'est-à-dire des activités professionnelles de livraison et de prestations de service. Le matériel acquis peut être neuf ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique.

Objectif

- Soutenir le développement du transport de marchandises en vélo cargo en Wallonie

Consiste en

- Octroi d'une prime pour l'achat d'un vélo, vélo cargo ou remorque (neuf ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique)

Public cible

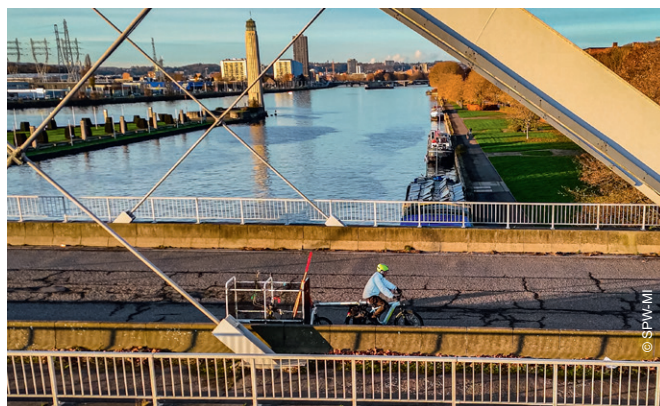
- Personnes morales (privées ou publiques), indépendants, acteurs publics (villes, CPAS, écoles), entreprises, opérateurs cyclologistiques
- Activités professionnelles impliquant un transport de marchandises ou une prestation de services nécessitant le déplacement de matériel

Procédure

- Demande uniquement via le formulaire en ligne sur "Mon Espace Wallonie"
- Fournir obligatoirement la facture originale acquittée

Conditions

- Siège d'activité en Wallonie
- 75 % des activités avec le matériel subsidié doivent se dérouler en Wallonie
- Conserver le matériel 3 ans dans le bilan actif
- Respect de la règle de minimis (UE n°1407/2013)



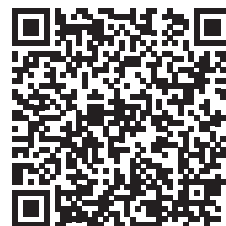
Montant de la prime

- Maximum 50 % du prix d'achat hors TVA
- Plafond selon le type de matériel
- Limite : 50 000 € par bénéficiaire sur 3 exercices fiscaux



En savoir plus ?

- Via le QR code, accédez à tous les détails relatifs à la prime vélo cargo (conditions, montants, textes législatifs, etc.) ainsi qu'au formulaire pour en bénéficier [\[lien\]](#)



"Pédalez, respirez, transportez"

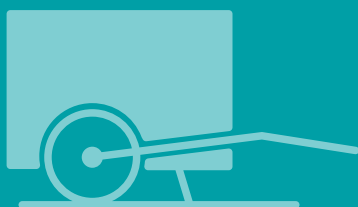
Bilan actuel

93 primes accordées depuis janvier 2024 :

• 15 remorques de vélo

• 79 vélos cargos

• 41 vélos



... qui circulent de plus en plus en Wallonie pour transporter des marchandises ou prester des services.



 Wallonie
Cyclable